UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Séance du jeudi 21 mars 2019

Délibération 2019.CA.23 Convention partenariale INRA-UBFC-uB-AgroSup Dijon

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice: 45

Ouorum: 24

Nombre de membres présents ou représentés : 34

Majorité requise pour le vote : 18

Ne prend pas part au vote: 0

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 1

Le Conseil d'administration approuve la convention partenariale INRA-UBFC-uB-AgroSup Dijon figurant en annexe.

Luc JOHANN Administrateur provisoire d'UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités